

L'ÉNA expérimente un nouveau concours pour attirer les docteurs

L'Association Nationale des Docteurs (ANDès) salue l'ouverture d'un concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration (ÉNA) destiné et pensé pour les docteurs. Il s'agit d'un signal positif pour une reconnaissance de l'apport des docteurs pour faire face aux enjeux actuels de société, au sein d'une administration moderne et conforme aux standards internationaux.

Le processus d'ouverture spécifique des concours des fonctions publiques pour y attirer les docteurs¹ est enclenché. **L'État montre ainsi l'exemple** pour valoriser le doctorat et prendre en compte l'expérience professionnelle de leurs titulaires. Il aura toutefois fallu cinq années, depuis la loi du 22 juillet 2013², pour qu'**une école emblématique fasse prudemment le pas de l'expérimentation**. L'ANDès espère que cela encouragera les autres corps pertinents pour les docteurs à se positionner, ainsi qu'à mettre en place chaque année les concours concernés³.

Ce nouveau concours externe spécial de l'ÉNA⁴ proposera chaque année par arrêté une liste de spécialités ouvertes, ainsi que les épreuves pour ce concours. L'ANDès souligne **le risque qu'un concours s'adressant à des disciplines de recherche oublie de s'intéresser aux compétences transverses des docteurs**, à l'heure où l'intérêt de ces compétences transverses est réaffirmé pour le secteur privé par l'inscription du doctorat au Répertoire National des Certifications Professionnelles⁵. L'ANDès restera vigilante à une ouverture effective de l'ensemble des spécialités disciplinaires sur la période d'expérimentation, dans la perspective de dépasser une approche disciplinaire et pour valoriser les compétences transverses qu'atteste le doctorat. L'ANDès souligne de plus qu'il sera peu aisé de tirer des conclusions d'une expérimentation sur quelques recrutements seulement, qui représenteront un échantillon non représentatif. Elle espère que cette expérimentation sera néanmoins considérée comme un succès, et **appelle de ses vœux une ouverture ultérieure définitive aux docteurs issus de tous les champs disciplinaires de recherche**.

L'ANDès regarde ce pas en avant de l'ÉNA comme **un signe fort pour une meilleure intégration de tous les docteurs dans les fonctions publiques**. Cette première étape permettra également, à terme, une meilleure reconnaissance à l'international de la haute fonction publique, à laquelle les titulaires du doctorat sauront indéniablement apporter des compétences aussi précieuses que novatrices.

1 Au sens de l'article L612-7 du Code de l'Éducation.

2 Article 78 de la loi du 22 juillet 2013 : « Les concours et procédures de recrutement dans les corps et cadres d'emplois de catégorie A relevant du statut général de la fonction publique sont adaptés, dans les conditions fixées par les statuts particuliers des corps et cadres d'emplois concernés, afin d'assurer la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche lorsqu'elle a été sanctionnée par la délivrance du doctorat. ».

3 L'ANDès et la reconnaissance du doctorat dans la fonction publique, hors secteur académique.

4 Décret n°2018-793 du 14 septembre 2018 instituant à titre expérimental un concours externe spécial d'entrée à l'École nationale d'administration réservé aux titulaires d'un diplôme de doctorat.

5 Arrêté du 27 juillet 2018 fixant pour les établissements d'enseignement supérieur la liste des segments professionnels auxquels est rattaché le diplôme de doctorat.

À propos de l'ANDès

L'ANDès est l'association nationale des docteurs. Fondée en 1970 et reconnue d'utilité publique depuis 1975, elle rassemble les docteurs de toutes disciplines, quel que soit leur âge, leur statut professionnel, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

L'ANDès a trois missions principales :

- promouvoir le doctorat : mettre en avant la valeur ajoutée que représente l'expérience professionnelle du doctorat pour révéler les compétences des docteurs ;
- mettre les talents des docteurs au service de la société : contribuer au décloisonnement des sphères professionnelles en positionnant les docteurs comme « passeurs de frontières », tirer parti de l'expertise et des savoirs-faire des docteurs pour relever les défis du monde de demain ;
- créer et mettre en synergie les réseaux de docteurs : augmenter la visibilité collective des docteurs, permettre à chacun de développer son réseau professionnel, favoriser les interactions entre créateurs de réseaux.